



COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

CHAMPIONNATS DU COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

ARTICLE 1	LA REPRESENTATION DU COMITE REGIONAL	Page 1
ARTICLE 2	L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	Page 3
ARTICLE 3	L'ORGANISATION SPORTIVE	Page 5
ARTICLE 4	L'ORGANISATION MATERIELLE	Page 6
ARTICLE 5	L'HYGIENE ET SECURITE	Page 7
ARTICLE 6	LA COMMUNICATION	Page 7
ARTICLE 7	LES DOTATIONS	Page 8
ARTICLE 8	LE CAHIER DES CHARGES	Page 8
ANNEXE 1	LES TERRAINS	Page 9
ANNEXE 2	LA DOTATION	Page 9
ANNEXE 3	Charte pour Championnat de Pétanque	Page 10
ANNEXE 4	Charte pour Championnat au jeu Provençal	Page 11

Article 1 - REPRESENTATION DU COMITE REGIONAL BFC AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Pour les 16 ou 32 équipes qualifiées par leur championnat départemental, le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté (BFC) organise chaque année un championnat Régional qualificatif aux championnats de France dans les catégories suivantes :

Triplette senior Masculin, Triplette senior Féminin, Triplette Mixte, Triplette Promotion, Triplette Vétéran, Triplette Jeu Provençal.

Triplette Junior, Triplette Cadet, Triplette Minime.

Doublette Masculin, Doublette Féminin, Doublette Mixte, Doublette Jeu Provençal.

Individuel Masculin, Individuel Féminin.

Tir de précision senior.

Tir de précision junior.

Par catégorie, le nombre d'équipes qualifiées représentant le Comité Régional BFC **aux championnats de France** :

Triplette senior masculin : 2 équipes.

Triplette senior féminin : 2 équipes.

Triplette Mixte : 1 équipe.

Triplette Promotion : 1 équipe.

Triplette Vétéran : 1 équipe.

Triplette jeu Provençal : 1 équipe.

Doublette senior masculin : 2 équipes.

Doublette senior féminin : 2 équipes.

Doublette Mixte : 1 équipe.

Doublette Jeu Provençal : 1 équipe.

Individuel senior Masculin : 1 équipe.

Individuel senior féminin : 1 équipe.

Aux championnats Triplette jeunes :

4 équipes Juniors, 4 équipes Cadets, 4 équipes Minimes.

Aux championnats de Tir de Précision :

1 Senior Masculin, 1 Senior Féminine, 1 junior masculin, 1 junior féminine.

Lorsqu'un championnat de France est organisé sur son territoire, le Comité Régional BFC prendra la décision de présenter une équipe supplémentaire lors de son Assemblée Générale après consultation auprès de la FFPJP.

Paragraphe 1- Dans le cadre du Développement : ADDITIF AUX COMPETITIONS

Le Comité Régional BFC peut organiser chaque année des championnats honorifiques pour les seniors, les jeunes et les vétérans.

Paragraphe 2 - LES INSCRIPTIONS

Elles concernent les équipes qualifiées dans chaque CD selon la règle du ratio, c'est-à-dire en fonction du nombre d'équipes engagées à chacun de ses championnats.

Afin que le délégué du championnat départemental connaisse au préalable le nombre d'équipes qualifiées pour le championnat régional, chaque CD doit transmettre le nombre définitif d'inscrits au plus tard le mercredi précédent chaque championnat départemental au responsable régional en charge du tirage et des résultats.

Le quota du nombre d'équipes attribuées pour chaque CD sera transmis aux différents référents départementaux le jeudi précédent la compétition (1 équipe par CD au minimum). Concernant les jeunes, c'est le Président de la commission des Jeunes qui décidera du prorata.

S'il s'agit d'un championnat se déroulant en semaine, chaque CD transmet le nombre définitif d'inscrits 3 jours avant.

L'envoi du nombre d'inscrits tout comme la liste des équipes qualifiées se feront uniquement par courriel (via « gestion concours ») au responsable désigné par le CR.

La liste des équipes qualifiées au championnat BFC se fera impérativement dans la semaine qui suit chaque championnat départemental.

Le tirage au sort des poules, composées de 32 équipes, sera effectué le lundi qui précède la date de chacun des championnats du Comité Régional. Il sera réalisé par le responsable des inscriptions, ou à défaut, en un lieu et par une personne désignés par le Président du Comité Régional BFC. Il sera effectué via « Gestion concours », en présence éventuellement d'un arbitre, d'un membre du Bureau du Comité Régional, ou du Président du CD concerné par l'organisation et sera diffusé aux huit présidents de CD pour contrôle ainsi que sur le site du CR.

Article 2 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET SPORTIVE

L'organisation de ces championnats est accordée par le Comité Directeur du CR BFC en fonction des candidatures et de la pertinence géographique des sites proposés.

Mais, obligatoirement, chaque année, en alternance, un territoire accueillera l'organisation d'un grand week-end :

- 1 territoire accueillera les championnats du week-end de l'Ascension.
- L'autre territoire accueillera les championnats du week-end de Pentecôte.
- 1 site accueillera le championnat de tir de précision.
- 1 site accueillera le doublette jeu provençal.
- 1 site (le même si possible, vu la proximité des dates) accueillera le triplette jeu provençal.

A charge au Comité désigné d'attribuer à un club (ou plusieurs) chacune de ces compétitions.

1) Si aucun de ses clubs ne se portait candidat, ledit Comité prendrait lui-même en charge l'organisation, dans un lieu de son choix.

2) L'organisation est entièrement à la charge du club (ou du Comité) organisateur.

Elle est sous la responsabilité du Président du Comité Régional, d'un Délégué désigné par le Comité Départemental assisté de toute personne compétente.

Il prévoira un fléchage, si besoin.

Il communiquera sur la restauration (tarifs, menus).

Le Président du club ou du CD organisateur devra informer de l'événement : Le Maire ou l'autorité de Police ou de gendarmerie, pour l'obtention de l'autorisation de buvette.

Paragraphe 1) LES ARBITRES

La Commission Régionale d'arbitrage désigne l'arbitre régional ou national pour chacun des championnats :

Il conviendra de prévoir un arbitre au minimum de niveau régional assisté éventuellement d'un arbitre (ou plusieurs) du Comité Départemental organisateur.

Les frais de déplacement et les indemnités des arbitres sont à la charge du Comité Régional : indemnité en fonction du grade et 0.30€ du km et frais d'autoroute sur justificatif (directives fédérales). Le Comité Régional ne désigne qu'un seul arbitre par compétition régionale et donc n'en indemnise qu'un seul. Les autres arbitres désignés par le CD organisateur seront indemnisés soit le CD soit par le club organisateur.

Cas particulier : pour le championnat régional de tir de précision, le Comité Régional désigne 4 arbitres indemnisés par ses soins. L'organisateur (club ou CD) prendra en charge les arbitres supplémentaires.

Le Comité Régional BFC prend en charge la nuitée de l'arbitre précédent chaque championnat, à condition que le trajet aller excède 150 kms (sur justificatif).

La nuitée suivante - entre deux journées de championnat - est prise en charge par le Comité Régional BFC (sur justificatif).

Paragraph 2) LE JURY

Sa composition, conforme à la règle fédérale, est obligatoirement affichée et visible.

Rappel : seul le JURY est habilité à prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Paragraph 3) LES EQUIPES

Elles évoluent obligatoirement dans la même formation que lors de leur championnat départemental.

Aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur ou d'une joueuse, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra participer.

Dès lors qu'une équipe est absente le jour du championnat régional pour lequel elle s'est qualifiée, elle devra transmettre dans les 3 jours un justificatif au Président du CD dont elle dépend, qui jugera de la validité de ce motif.

D'autre part, si une équipe, qui souhaitait participer au championnat régional pour lequel elle s'était qualifiée, se voyait dans l'impossibilité d'y participer, le Comité Régional ou le Comité Départemental qu'elle représentait effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification, ou devra l'attribuer dans la suite du classement du qualificatif et ce, jusqu'à la 16^e équipe qualifiable à condition que le tirage n'ait pas eu lieu. Dans ce cas, l'équipe défaillante n'a pas obligation de produire un justificatif.

Rappel du classement qualificatif :

- 1^{er} : Champion, va au France.
- 2^{ème} : finaliste, qualifié au Régional.
- 3^{ème} qualifié : le perdant des ½ contre le 1^{er}.
- 4^{ème} qualifié : le perdant des ½ contre le 2^{ème}.
- 5^{ème} qualifié : le perdant des ¼ contre le 1^{er}.
- 6^{ème} qualifié : le perdant des ¼ contre le 2^{ème}.

- 7ème qualifié : le perdant des 1/4 contre le 3ème.
- 8ème qualifié : le perdant des 1/4 contre le 4ème.
- 9ème qualifié : le perdant des 1/8ème contre le 1er.
- 10ème qualifié : le perdant 1/8ème contre le 2ème.
- 11ème qualifié : le perdant des 1/8ème contre le 3ème.
- 12ème qualifié : le perdant des 1/8ème contre le 4ème.

Dans le cas où une ou plusieurs équipes ne peuvent pas participer au championnat régional, il se déroulera sans le nombre maximal d'équipes.

Enfin, si le championnat régional n'a pas le nombre total d'équipes requis, 1 seule équipe supplémentaire est attribuée au CD organisateur même s'il en manque plusieurs.

Paragraphe 4) LES TENUES DES JOUEURS

Les joueuses et joueurs de chaque équipe portent obligatoirement la tenue sportive de leur club et son logo (haut et bas homogènes).

D'une manière générale, il faut se référer aux dispositions fédérales en lien avec les tenues.

Paragraphe 5) LES MODALITES

La charte :

Les joueuses et joueurs qualifiés à chacun des championnats de France signeront obligatoirement la charte établie par le Comité Régional BFC, assurant ainsi leur adhésion totale aux conditions de transport, d'habillement, d'hébergement et de restauration. Le délégué du Championnat Régional BFC veillera à disposer impérativement de ce document pour le faire signer aux joueuses et aux joueurs, et le signer lui aussi, dès la finale achevée.

Une charte propre à chaque type de championnat (une pour la Pétanque, une pour le Jeu Provençal) est jointe en conclusion du présent règlement.

NOTA : Joueuses et joueurs qualifiés auront l'obligation d'essayer les tenues proposées à la fin de chaque championnat Régional.

Paragraphe 6) LES INDEMNITES :

Le Comité Régional BFC ne prend aucune indemnité à sa charge sauf les récompenses aux champions et vice-champions (environ 25€ par coupe avec plaquette).

Le Comité Régional BFC prend en charge l'arbitre régional (Art. 2, § 1)

Déplacement : les frais de déplacement des équipes sont à la charge de leur Comité Départemental ou de leur club ou des joueurs.

Frais des Comités départementaux :

Frais d'hébergement : le CD attribue un forfait de 15€ par joueur pour la nuitée précédant le championnat si le lieu est distant de plus de 150 km du Siège social du club.

Restauration : le CD prend en charge le repas hors restauration rapide de la pause méridienne de ses joueurs : 18€ par repas (senior) 14€ pour toutes les catégories jeunes.

Frais des organisateurs :

Fleurs : féminines.

Délégué : repas, boissons et hôtellerie.

Arbitre : repas.

Article 3 - L'ORGANISATION SPORTIVE

Elle est assurée par les membres du Comité Départemental organisateur, supervisée par le Délégué Régional ou toute autre personne mandatée par le Comité Régional BFC.

Chaque compétition se déroule à l'aide du support informatique « gestion-concours ».

Les licenciés de chaque département déposent les licences à la table de marque avant le début de la compétition régionale.

Tout participant non porteur de sa licence, pourra participer au championnat après vérification satisfaisante dans la base de données (Règlement sportif fédéral, Section I. Art. 2). Il devra s'acquitter d'une amende de 10€ reversée à la trésorerie du CR BFC.

Les horaires des championnats peuvent être modifiés par le jury en fonction des conditions météorologiques, de restauration ou autre.

Paragraphe 1) Championnats à Pétanque :

Début des parties à **8h30**. Arrêt à **12h30**. 2 parties jouées avant la pause méridienne. Les barrages non terminés doivent reprendre à 13h30.

Reprise pour tous les autres matchs à **14h**.

Paragraphe 2) Championnats au Jeu Provençal :

Les championnats de Jeu provençal se déroulent sur deux jours :

Le samedi : début des parties à **8h30**. Arrêt à **12h30** si la 1^{ère} partie est terminée.

Reprise à **14h**. Arrêt après les 1/8^e de finale joués.

Le dimanche : début des parties à **8h30** en 1/4 de finale.

Reprise à **13h30** en 1/2 finale. Finale vers 16h.

Les parties se joueront en 11 points jusqu'aux 1/4 de finale inclus.

Paragraphe 3) Championnat de tir de précision :

Ce championnat se tient sur 1 jour.

32 seniors Masculins, 16 seniors Féminines, 16 juniors masculins, 16 juniors féminines.

Le Comité Régional préconise qu'il y ait au moins 4 pas de tir.

L'épreuve débute à 8h30 pour les seniors Masculins et Féminines.

Pour les Juniors, l'épreuve débute à 14h.

Quant aux modalités de son déroulement, elles seront adaptées en fonction du règlement de la FFPJP.

Paragraphe 3) Protocole

A chaque championnat, avant de lancer la finale, il sera procédé à la présentation des joueurs et joueuses et, autant que possible, de leur palmarès.

Les joueurs et joueuses pénétreront sur le terrain, précédés d'un représentant de leur Comité (Président ou autre), des arbitres officiels, du Président du Comité Organisateur (ou de son représentant), du Président de la société organisatrice, du Président du Comité Régional ou de son représentant.

Le but de la finale sera lancé par le Président du Comité organisateur ou toute autre personne désignée.

La remise des récompenses aux joueuses et joueurs peut être confiée aux soins de personnalités locales, en présence souhaitable de la presse régionale.

Article 4- L'ORGANISATION MATERIELLE

Paragraphe 1) LA TABLE DE MARQUE

L'organisation doit prévoir :

- Un local couvert et fermé sur trois côtés, et bien éclairé pouvant recevoir 3 à 5 personnes, équipé de deux prises électriques au moins, avec bloc multiprises et rallonges.
- Suffisamment de tables (entrepôt des récompenses) et de chaises.
- Un espace isolé pour l'essayage des tenues et pour les contrôles d'alcoolémie et des boules.
 - Un panneau d'affichage du jury.
 - Les tableaux d'affichage des poules.
 - Le plan des terrains numérotés.

Paragraphe 2) LES TERRAINS

Tous les terrains de pétanque et de jeu provençal seront tracés à la ficelle.

Chaque compétition disposera d'un carré d'honneur :

Pétanque :

Au moins 4 terrains réglementaires de 15 x 4m, et numérotés à l'extérieur des jeux.

Dimensions des autres jeux : au minimum 12 x 3 m.

Le carré d'honneur sera clos par des barrières métalliques, placées à 1 mètre minimum des limites des terrains.

Sur chacun des terrains du carré d'honneur doit pouvoir s'afficher le score.

Les organisateurs fourniront 4 cercles agréés FFPJP (32 souhaités).

Jeu Provençal :

8 jeux réglementaires de 24 x 4m, et numérotés à l'extérieur des jeux.

Dimensions des autres jeux : 24m x 3.50m au minimum.

Le carré d'honneur sera clos par des barrières, placées à 1,20 m minimum des lignes de perte.

Sur chacun de ses terrains doit pouvoir s'afficher le score.

Les organisateurs devront fournir 8 cercles adaptés (32 souhaités).

Si possible une allée sera prévue pour permettre la circulation entre les jeux appairés, d'une largeur de 1m minimum.

Paragraphe 3) LA SONORISATION

Elle doit être équipée de deux micros, dont un HF.

Elle doit pouvoir couvrir de façon audible tous les terrains, la buvette, et l'aire de restauration.

Paragraphe 4) L'ECLAIRAGE

Il doit être performant sur tous les terrains (c'est l'un des critères prépondérants pour l'attribution d'un championnat).

Paragraphe 5) LA BUVETTE

Elle se situe hors des tables de marque, à plus de 10m des jeux, en un lieu ne gênant pas les joueurs. Toutes les autorisations légales devront avoir été obtenues.

Paragraphe 6) LES PARKINGS

Prévoir : un accès pour les secours.

Un emplacement suffisamment important ainsi que les autorisations nécessaires.

Des emplacements réservés aux membres délégués (CR, CT, CD) et aux arbitres.

Paragraphe 7) LES REPAS

Le club organisateur doit assurer les repas de midi, peu onéreux au possible, en un lieu le plus rapproché de l'aire de compétition. (Voir Paragraphe 6 - Les indemnités).

Article 5 - HYGIENE ET SECURITE

Des toilettes décentes, en nombre suffisant (au moins 3, urinoirs en plus), pour hommes et pour femmes, doivent être disponibles à proximité des terrains. Leur entretien doit être assuré pendant toute la durée de la compétition.

L'organisation disposera d'une trousse de secours voire d'un poste de secours, d'un défibrillateur si possible, clairement indiqués et facilement accessibles.

En cas d'installation de tribunes amovibles, les organisateurs devront posséder toutes les autorisations délivrées par les autorités compétentes.

Article 6 - LA COMMUNICATION

Le Président du club (ou du Comité) organisateur devra informer de l'évènement le Maire, et l'autorité de police ou de gendarmerie compétente (autorisation de buvette).

Une plaquette programme pourra être réalisée :

Le club et le Comité organisateurs pourront solliciter des annonceurs publicitaires et les sponsors pour l'élaboration de la plaquette qui présentera la municipalité et le Comité d'accueil.

Cette plaquette sera ouverte à la communication des élus : Maire, Présidents du Conseil Régional, Départemental, Député, aux Présidents du Comité Régional BFC, du Comité Départemental et du club organisateur, voire aux représentants du CROS et du CDOS.

Le Correspondant Local de la Presse régionale sera avisé, pour la couverture et la diffusion de l'évènement.

La Commission Communication du Comité Régional assurera le suivi du championnat sur son site et assurera un compte-rendu (pour les Comités).

Il est nécessaire de prévoir :

Les banderoles ou autres matériels publicitaires fournis par le Comité Régional BFC, à titre de prêt, et qui devront être installés en priorité.

Article 7 - LES DOTATIONS (voir tableaux en annexe 2)

Elles sont à la charge du Comité Régional BFC (coupes).

Dotations exceptionnelles au niveau national : lorsqu'une équipe championne régionale BFC ou issue de l'un des 8 comités départementaux composant le CR BFC s'illustre sur un championnat de France, le CR BFC, dans la mesure de ses capacités financières, lui attribue une récompense. Celle-ci peut lui être remise lors de l'Assemblée Générale du CR BFC ou à tout autre moment jugé opportun :

- 100€ par joueur/joueuse s'inclinant en demi-finale.
- 150€ par joueur/joueuse finaliste du championnat de France.
- 200€ par joueur/joueuse champion/championne de France.

Toutes les catégories sont concernées par ces dispositions. Ces récompenses ne peuvent pas être envisagées sous forme de chèque attribué mais par des présents ou bons cadeaux.

Lorsqu'il s'agit de féminines, le CD qui accueille cette remise de prix, peut, à sa discrétion, remettre des bouquets de fleurs.

Article 8 - La délégation

Le délégué mandaté par le Comité Régional BFC devra établir un compte-rendu de la compétition qui sera transmis au responsable désigné du Comité Régional BFC.

Article 9 Cahier des charges

Ce cahier des charges des championnats du Comité Régional de BOURGOGNE /FRANCHE-COMTE, a été mis à jour et adopté par l'Assemblée Générale du Comité Régional BFC du 6 décembre 2025 à Serre les Sapins.

Ce document est annexé au règlement intérieur du Comité Régional de la BFC.
A chaque championnat, un exemplaire de ce document sera adressé à l'organisateur, qui sera tenu de s'y conformer strictement.

Le Secrétaire général du CR BFC
Christian PERRAUDIN



Le Président du CR BFC
Paulo DE BASTOS



FPPJP
COMITE REGIONAL
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Pages suivantes (10, 11, 12) : Annexe et chartes.

ANNEXES

Nombre de terrains en fonction des Championnats :

Doublette Masculin+ Individuel Féminin :	32 terrains + 4 terrains d'honneur
Doublette mixte	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Triplette Masculin + Triplette Féminin :	32 terrains + 8 terrains d'honneur
Triplette Mixte :	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Triplette Vétérans :	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Triplette Promotion	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Triplettes Jeunes	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Doublette Féminines + Individuel Masculin:	32 terrains + 8 terrains d'honneur
Doublette Provençal (24 x 4 m + 2*1m)	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Triplette Jeu Provençal (24 x 4 m+2*1m)	16 terrains + 8 terrains d'honneur
Tir de Précision	4 pas de tir

Dotations pour chaque championnat

Doublette Féminin - Doublette Masculin Doublette Mixte - Doublette Provençal

Valeur d'achats : 25€ : Des coupes CR BFC /bouquets de fleurs (Organisateur)

Champions : 2 joueurs/ses 2 trophées

Finalistes : 2 joueurs/ses 2 trophées

Individuel Masculin - Individuel Féminin – Tir de Précision

Valeur d'achats : 25€ : des coupes CR BFC /bouquets de fleurs (Organisateur)

Champion : 1 joueur/se 1 trophée

Finaliste : 1 joueur/se 1 trophée

Triplette Masculin - Triplette Féminin- Triplette Mixte Triplette Promotion - Triplette Vétéran - Triplette Jeu Provençal

Valeur d'achats : 25€ : des coupes CR BFC //bouquets de fleurs (Organisateur)

Champions : 3 joueurs/ses 3 trophées

BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS

Valeur d'achats : 25€ : Coupes CR BFC / bouquets de fleurs (Organisateur)

Champion(s) 1 trophée par joueur/se

Finaliste1 trophée par joueur/se



COMITE REGIONAL BFC DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

CHARTE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE

Monsieur le Président du Club de

Mesdames les joueuses,
Messieurs les joueurs,

Vous avez l'honneur de représenter le Comité Régional BFC au Championnat de France (à préciser)
.....qui se déroulera à :.....

Votre équipe doit se rendre à :.....

Le.....avant 18 heures, sur les lieux du championnat.

Transport : 1 véhicule pris en charge, celui du Délégué régional désigné (indemnité : 0.30€/ km). Le transport comprend le trajet aller-retour, du siège du CD des joueurs au lieu du championnat.

Habillement : tenues identiques fournies par le Comité Régional BFC, à porter obligatoirement lors du championnat de France.

Repas : pris en commun avec le délégué du Comité Régional BFC.

Prix forfaitaire : 20 euros par repas. Le nombre de repas peut varier en fonction de l'éloignement du championnat de France et du terme de la compétition : de 3 à 5 repas par personne.

Nota : le repas de midi du 1^{er} jour de championnat est réglé d'avance à l'organisateur par la BFC (celui du samedi midi pour les chpts seniors, celui du mercredi midi pour le chpt vétéran).

Hébergement : Hôtel 2 étoiles (selon possibilité), réservation faite par la Comité Régional BFC ; une chambre par joueur pour 2 nuits au moins avec petit déjeuner. Si le degré de compétition l'imposait, une 3^e nuitée serait réglée par virement au délégué par la Trésorière du Comité Régional (après envoi d'un SMS par le délégué et sur justificatif).

Photo : 15€ alloués au délégué pour la photo de la délégation (pour archivage au CR BFC).

Tous les frais supplémentaires de séjour sont à la charge des joueurs (photos personnelles, repas, petits déjeuners, apéritifs, boissons et hôtellerie des conjoints, amis et parents).

Le Comité Régional vous souhaite un plein succès à ce championnat de France.

Joueurs et délégué, n'oubliez pas vos licences.

Nom des joueuses/joueurs :	Le Délégué du championnat Régional : Mr/Mme : A.....le202
Signatures :	Signature :



COMITE REGIONAL BFC DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

CHARTE CHAMPIONNATS DE FRANCE DE JEU PROVENCAL

Monsieur le Président du club de

Mesdames les joueuses,
Messieurs les joueurs,

Vous avez l'honneur de représenter le Comité Régional BFC au Championnat de France (à préciser) qui se déroulera à :

Vous devrez vous rendre à :

Le..... avant 18 heures, sur les lieux du championnat.

Transport : 1 véhicule pris en charge, celui du délégué régional désigné (indemnité : 0.30€/ km). Le transport comprend le trajet aller-retour, du siège du CD des joueurs au lieu du championnat.

Habillement : tenues identiques fournies par le Comité Régional BFC, à porter obligatoirement lors du championnat de France.

Repas : pris en commun avec le Délégué du Comité Régional BFC.

Prix forfaitaire : 20 euros par repas. Le nombre de repas peut varier en fonction de l'éloignement du championnat de France et du terme de la compétition : de 3 à 7 repas par personne.

Nota : le repas de midi du 1^{er} jour de championnat est réglé d'avance à l'organisateur par la BFC.

Hébergement : Hôtel 2 étoiles (selon possibilité), réservation faite par la Comité Régional BFC ; une chambre par joueur pour 2 nuits au moins avec petit déjeuner. Si le degré de compétition l'imposait, une 3^e ou une 4^e nuitée serait réglée par virement au délégué par la Trésorière du Comité Régional (après envoi d'un SMS par le délégué et sur justificatif).

Photo : 15€ alloués au délégué pour la photo de la délégation (pour archivage au CR BFC).

Tous les frais supplémentaires de séjour sont à la charge des joueurs (photos personnelles, repas, petits déjeuners, apéritifs, boissons et hôtellerie des conjoints, amis et parents).

Le Comité Régional vous souhaite un plein succès à ce championnat de France.

Joueurs et délégué, n'oubliez pas vos licences.

Nom des joueuses/joueurs :	Le Délégué du championnat Régional : Mr/Mme : A.....le202
Signatures :	Signature :